



L'UROC vous informe

Chèque énergie 2025 L'envoi interviendra en novembre 2025 au lieu du mois d'Avril

En raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, l'envoi des premiers chèques énergie au titre de la campagne 2025 interviendra en novembre 2025, puis les envois se poursuivront dans les mois qui suivent pour les personnes qui se déclareront sur la plateforme.

Le Ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci, a demandé aux fournisseurs d'énergie de faire preuve de souplesse à l'égard des clients potentiellement éligibles, en particulier ceux précédemment bénéficiaires du chèque énergie, notamment en cas d'impayé, et de maintenir leurs protections associées au chèque énergie, en privilégiant la réduction de puissance pour l'électricité et en évitant les interruptions d'alimentation.

Il a également rappelé que les protections associées au chèque énergie sont rétroactives et doivent être appliquées dès lors qu'un bénéficiaire se fait connaître.

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr